

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

Exercice N

France

Exportations et
livraisons intracommunautaires

Total

Exercice (N-1)

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

FA

FB

FC

Production vendue

FD

FE

FF

{ biens*
services*

FG

FH

FI

Chiffres d'affaires nets*

FJ

FK

FL

Production stockée*

FM

Production immobilisée*

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)

FP

Autres produits (1) (11)

FQ

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane)*

FS

Variation de stock (marchandises)*

FT

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*

FU

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

Impôts, taxes et versements assimilés*

FX

Salaires et traitements*

FY

Charges sociales (10)

FZ

DOTATIONS
D'EXPLOITATION

Sur immobilisations

{ - dotations aux amortissements*
- dotations aux provisions

GA

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GB

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GC

Autres charges (12)

GD

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GE

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GF

opérations
en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée*

(III)

Perte supportée ou bénéfice transféré*

(IV)

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions*

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)

GW

naire obligatoire (article 51 A
ode Général des Impôts)

Néant ☐ *

signature de l'entreprise : AST

		Exercice N		Exercice N-1	
EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			18 500
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			18 500
EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	101 541		161 841
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	114 408		60 619
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	215 949		222 460
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(215 949)		(203 960)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK			(11 880)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	7 075 339		5 992 358
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	7 274 115		5 647 913
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(198 776)		344 445
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	IY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	IP			
	{ - Crédit bail immobilier	IQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	162		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 850		12 733
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	14 563		111 521
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) Cf état annexe		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		215 949			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N-1	
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A.S.T.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



A.S.T.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.S.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.S.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 29 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Baptiste Bouhier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	903 980.35	903 980.35		1 711.66	1 711.66	100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	64 701.00	63 189.55	1 511.45	3 770.45	2 259.00	59.91
	Autres immobilisations corporelles	306 590.44	296 516.05	10 074.39	16 264.91	6 190.52	38.06
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	14 641.42		14 641.42	12 041.42	2 600.00	21.59
	Autres immobilisations financières	16 940.12		16 940.12	16 031.03	909.09	5.67
	Total II	1 306 853.33	1 263 685.95	43 167.38	49 819.47	6 652.09	13.35
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 698 613.07		1 698 613.07	2 073 223.68	374 610.61	18.07
	Autres créances	2 148 021.25	19 240.22	2 128 781.03	1 986 116.67	142 664.36	7.18
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	412 402.60		412 402.60	654 408.76	242 006.16	36.98
	Total III	4 259 036.92	19 240.22	4 239 796.70	4 713 749.11	473 952.41	10.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 565 890.25	1 282 926.17	4 282 964.08	4 763 568.58	480 604.50	10.09

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 641.54
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 213 380)	213 380.00		213 380.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2.00		2.00			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	21 338.00		21 338.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	161 056.42		1 405.90		159 650.52	NS
	Report à nouveau			184 794.42		184 794.42	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	198 775.60		344 444.94		543 220.54	157.71
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	197 000.82		395 776.42		198 775.60	50.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	88 787.00		38 787.00		50 000.00	128.91
	Provisions pour charges	285 642.00		204 097.63		81 544.37	39.95
	Total III	374 429.00		242 884.63		131 544.37	54.16
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	3 054.37		5 521.30		2 466.93	44.68
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 463 683.65		1 999 335.25		535 651.60	26.79
	Dettes fiscales et sociales	1 996 793.44		1 859 677.38		137 116.06	7.37
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	248 002.80		260 373.60		12 370.80	4.75
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	3 711 534.26		4 124 907.53		413 373.27	10.02
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 282 964.08		4 763 568.58		480 604.50	10.09

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 711 534.26 4 124 907.53

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	7 058 884.00		7 058 884.00	5 862 328.67		1 196 555.33	20.41
Chiffre d'affaires NET	7 058 884.00		7 058 884.00	5 862 328.67		1 196 555.33	20.41
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14 562.62	111 521.36		96 958.74	86.94
Autres produits			1 730.54	8.38		1 722.16	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			7 075 177.16	5 973 858.41		1 101 318.75	18.44
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 131 161.14	3 092 931.60		38 229.54	1.24
Impôts, taxes et versements assimilés			88 055.81	95 649.71		7 593.90	7.94
Salaires et traitements			2 588 222.49	1 475 219.40		1 113 003.09	75.45
Charges sociales			1 207 871.07	729 073.95		478 797.12	65.67
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 161.18	13 455.68		3 294.50	24.48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			17 136.37	14 674.00		2 462.37	16.78
Autres charges			6 707.49	2 846.31		3 861.18	135.66
Total des Charges d'exploitation (II)			7 049 315.55	5 423 850.65		1 625 464.90	29.97
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			25 861.61	550 007.76		524 146.15	95.30
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		162.14			162.14	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		162.14			162.14	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		8 850.05	13 482.43		4 632.38	34.36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		8 850.05	13 482.43		4 632.38	34.36
2. Résultat financier (V-VI)		8 687.91	13 482.43		4 794.52	35.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		17 173.70	536 525.33		519 351.63	96.80
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			18 500.00		18 500.00	100.00
Total VII			18 500.00		18 500.00	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		101 541.30	161 841.17		60 299.87	37.26
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		114 408.00	60 619.22		53 788.78	88.73
Total VIII		215 949.30	222 460.39		6 511.09	2.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		215 949.30	203 960.39		11 988.91	5.88
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			11 880.00		11 880.00	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)		7 075 339.30	5 992 358.41		1 082 980.89	18.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		7 274 114.90	5 647 913.47		1 626 201.43	28.79
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		198 775.60	344 444.94		543 220.54	157.71

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

162.00
8 850.00 12 733.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Impact de l'inflation :

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports ...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Au regard des incertitudes que AST a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la société a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

Conséquence et impact du conflit Russo-Ukrainien sur le trafic des aéroports sur lesquels le Groupe opère :

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités.

Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques.

Les compagnies Russes ont représenté un chiffre d'affaires de 485k€ en 2022, soit un pourcentage non significatif au regard du chiffre d'affaires consolidé d'environ 489 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Enfin, le groupe n'a aucune présence ni exposition directe en Ukraine. Ces événements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes clos au 31/12/2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2022 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	8 787				8 787
Pensions et obligations similaires	204 098	81 544	0		285 642
Autres provisions pour risques et charges	30 000	50 000			80 000
TOTAL	242 885	131 544			374 429

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	19 240				19 240
TOTAL	19 240				19 240
TOTAL GENERAL	262 125	131 544			393 669
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		17 136			
exceptionnelles		114 408			

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	21 338			21 338

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société ALYZIA.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	988 469
Autres créances	59 478
Total	1 047 947

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 536
Dettes fiscales et sociales	1 391 209
Autres dettes	194 591
Total	2 140 390

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	412 403
Total	412 403

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	51 331
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	344 445
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	395 776
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	395 776
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	198 776-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	197 000
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	198 776-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	198 776-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONVENTION D'ASSISTANCE	7 058 884
Total	7 058 884

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	7 058 884
Total	7 058 884

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	38
Ouvriers	5
Total	64

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 850	162
Dont entreprises liées	8 850	162

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraina.
été est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2022, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 276 949€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant. En 2021, la provision était de 198 003.63€.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période. La provision pour médaille de travail d'un montant de 8 693€ est estimée par ce même actuare.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.83%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2021

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	50 000	68750000
- IND LICENCIEMENT / RUPTURE CONV / TRANSA	101 211	67180000
- CONTRAVENTION	330	67120000
- PROVISION IFC ANTERIEUR	64 408	68750000
Total	215 949	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBT CPAM / MUTUELLE / PREVOYANCE	12 887
REFACTURATION FORMATION	1 676
Total	14 563

Désignation de l'entreprise : AST

Néant

*

CADRE A

IMMOBILISATIONS

Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice

1

Augmentations

Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence

2

Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste

3

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

CZ

D8

D9

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

KD

903 980

KE

KF

CORPORELLES

Terrains

KG

KH

KI

CORPORELLES

Constructions

Sur sol propre

Dont Composants

L9

KJ

KK

KL

CORPORELLES

Constructions

Sur sol d'autrui

Dont Composants

M1

KM

KN

KO

CORPORELLES

Constructions

Installations générales, agencements et aménagements des constructions *

Dont Composants

M2

KP

KQ

KR

CORPORELLES

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Dont Composants

M3

KS

64 701

KT

KU

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Installations générales, agencements aménagements divers *

KV

37 368

KW

KX

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Matériel de transport *

KY

3 512

KZ

LA

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Matériel de bureau et mobilier informatique

LB

265 711

LC

LD

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Emballages récupérables et divers *

LE

LF

LG

CORPORELLES

Immobilisations corporelles en cours

LH

LI

LJ

CORPORELLES

Avances et acomptes

LK

LL

LM

CORPORELLES

TOTAL III

LN

371 291

LO

LP

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

8G

8M

8T

FINANCIÈRES

Autres participations

8U

8V

8W

FINANCIÈRES

Autres titres immobilisés

1P

1R

1S

FINANCIÈRES

Prêts et autres immobilisations financières

1T

28 072

1U

1V

3 509

FINANCIÈRES

TOTAL IV

1Q

28 072

1R

1S

3 509

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

0G

1 303 344

0H

0J

3 509

CADRE B

IMMOBILISATIONS

Diminutions

par virement de poste à poste

1

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

2

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

3

Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

4

INCORP.

Frais d'établissement et de développement

TOTAL I

IN

C0

D0

D7

INCORP.

Autres postes d'immobilisations incorporelles

TOTAL II

IO

LV

LW

903 980

1X

903 980

CORPORELLES

Terrains

IP

LX

LY

LZ

CORPORELLES

Constructions

Sur sol propre

IQ

MA

MB

MC

CORPORELLES

Constructions

Sur sol d'autrui

IR

MD

ME

MF

CORPORELLES

Constructions

Inst. gales, agencts et am. des constructions

IS

MG

MH

MI

CORPORELLES

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

IT

MJ

MK

64 701

ML

64 701

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Inst. gales, agencts, aménagements divers

IU

MM

MN

37 368

MO

37 368

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Matériel de transport

IV

MP

MQ

3 512

MR

3 512

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Matériel de bureau et informatique, mobilier

IW

MS

MT

265 711

MU

265 711

CORPORELLES

Autres immobilisations corporelles

Emballages récupérables et divers *

IX

MV

MW

MX

CORPORELLES

Immobilisations corporelles en cours

MY

MZ

NA

NB

CORPORELLES

Avances et acomptes

NC

ND

NE

NF

CORPORELLES

TOTAL III

IY

NG

NH

371 291

NI

371 291

FINANCIÈRES

Participations évaluées par mise en équivalence

IZ

0U

M7

0W

FINANCIÈRES

Autres participations

I0

0X

0Y

0Z

FINANCIÈRES

Autres titres immobilisés

11

2B

2C

2D

FINANCIÈRES

Prêts et autres immobilisations financières

12

2E

(0)

2F

31 582

2G

31 582

FINANCIÈRES

TOTAL IV

13

NJ

(0)

NK

31 582

2H

31 582

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)

14

0K

(0)

0L

1 306 853

0M

1 306 853

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° AST en Euros.

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	902 269	PF	1 712	PG	0	PH	903 980
TOTAL I		RK	902 269	RM	1 712	RN	0	RO	903 980
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	60 931	QA	2 259	QB		QC	63 190
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	24 715	QE	3 175	QF		QG	27 890
	Matériel de transport	QH	3 512	QI		QJ		QK	3 512
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	262 099	QM	3 016	QN	0	QO	265 114
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	351 256	QV	8 450	QW	0	QX	359 706
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	1 253 525	QP	10 162	QQ	1	QR	1 263 686

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agence et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agence am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>AST</u>								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	8 787	4B		4C		4D	8 787
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	204 098	4Y	81 544	4Z	(0)	5A	285 642
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	30 000	5W	50 000	5X		5Y	80 000
	TOTAL II	5Z	242 885	TV	131 544	TW	(0)	TX	374 429
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	19 240	6Y		6Z		7A	19 240
	TOTAL III	7B	19 240	TY		TZ		UA	19 240
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	262 125	UB	131 544	UC	(0)	UD	393 669
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	17 136	UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ	114 408	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

Prêts (1) (2)

Autres immobilisations financières

UL

UP

UT

14 641

16 940

UM

UR

UV

14 641

0

UN

US

UW

16 940

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation
prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations
de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

1 698 613

11 880

527 226

1 572

1 510 446

96 898

412 403

4 290 618

2 600

VU

VV

RENOIS

(1)

Montant - Prêts accordés en cours d'exercice
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)

Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

1

A 1 an au plus

2

A plus d'1 an et 5 ans au plus

3

A plus de 5 ans

4

Emprunts obligataires convertibles (1)

Autres emprunts obligataires (1)

Emprunts et dettes
auprès des
établissements
de crédit (1)

à 1 an maximum à l'origine

à plus de 1 an à l'origine

Emprunts et dettes financières divers (1) (2)

Fournisseurs et comptes rattachés

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et
autres
collectivités
publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Obligations cautionnées

Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Groupe et associés (2)

Autres dettes (dont dettes relatives à des
opérations de pension de titres)

Dette représentative de titres empruntés
ou remis en garantie *

Produits constatés d'avance

TOTAUX

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

3 054

1 463 684

1 124 578

602 675

250 670

18 870

248 003

3 711 534

(2)

Montant des divers emprunts et dettes contrac-
tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VL

Cegid Quadra

Dossier N° AST en Euros.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Autres immobilisations incorporelles	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Disponibilités en Euros	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	9
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	9
Variation des capitaux propres	9
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	10
Ventilation de l'effectif moyen	10
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	10
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	10
Honoraires des commissaires aux comptes	10
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	11
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	11
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	12
Transferts de charges	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Impact de l'inflation :

L'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, une forte inflation (énergie, matières premières, salaires, transports ...) et les difficultés d'approvisionnement, le tout dans un contexte de pandémie.

Au regard des incertitudes que AST a dû gérer et de leurs répercussions au quotidien, la société a maintenu ses efforts sur la performance opérationnelle et a porté une attention accrue sur les prix dans un contexte de hausse de l'inflation.

Conséquence et impact du conflit Russo-Ukrainien sur le trafic des aéroports sur lesquels le Groupe opère :

Depuis le début du conflit en Ukraine, le jeudi 24 février 2022, nous suivons l'évolution de la situation afin d'anticiper et de traiter les conséquences sur nos activités.

Certaines des sanctions décidées à l'encontre de la Russie par les autorités américaines et européennes s'appliquent aux activités et produits aéronautiques.

Les compagnies Russes ont représenté un chiffre d'affaires de 485k€ en 2022, soit un pourcentage non significatif au regard du chiffre d'affaires consolidé d'environ 489 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Enfin, le groupe n'a aucune présence ni exposition directe en Ukraine. Ces événements n'ont pas d'impact significatif sur les comptes clos au 31/12/2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2022 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe, lors du paiement de cet impôt.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	8 787				8 787
Pensions et obligations similaires	204 098	81 544	0		285 642
Autres provisions pour risques et charges	30 000	50 000			80 000
TOTAL	242 885	131 544			374 429

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	19 240				19 240
TOTAL	19 240				19 240
TOTAL GENERAL	262 125	131 544			393 669
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		17 136			
		114 408			

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	21 338			21 338

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les comptes bancaires sont centralisés grâce à la mise en place d'un cash pooling avec la société ALYZIA.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	988 469
Autres créances	59 478
Total	1 047 947

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 054
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	551 536
Dettes fiscales et sociales	1 391 209
Autres dettes	194 591
Total	2 140 390

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	412 403
Total	412 403

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	51 331
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	344 445
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	395 776
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	395 776
Variation en cours d'exercice	
Autres variations	198 776-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	197 000
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	198 776-
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	198 776-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
CONVENTION D'ASSISTANCE	7 058 884
Total	7 058 884

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	7 058 884
Total	7 058 884

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	21
Agents de maîtrise et techniciens	38
Ouvriers	5
Total	64

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 850	162
Dont entreprises liées	8 850	162

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Honoraires des commissaires aux comptes

Cette information est mentionnée dans les comptes de la société consolidante Méraïna.
été est donc exemptée de fournir cette information dans ses comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées, conformément à la recommandation de l'ANC 2013-02, charges sociales incluses, en conformité avec l'évolution de la loi de financement de la Sécurité Sociale.

Pour la clôture 2022, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Le calcul de l'engagement de la société en matière d'indemnités de fin de carrière est fondé sur l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 276 949€ est constituée, cette provision a été calculée par un actuaire indépendant.

Les effets de changement dans les hypothèses actuarielles relatives aux avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de fin de carrière) sont intégralement comptabilisés en charge sur la période. La provision pour médaille de travail d'un montant de 8 693€ est estimée par ce même actuaire.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette à la date d'évaluation.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.83%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2021

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	50 000	68750000
- IND LICENCIEMENT / RUPTURE CONV / TRANSA	101 211	67180000
- CONTRAVENTION	330	67120000
- PROVISION IFC ANTERIEUR	64 408	68750000
Total	215 949	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBT CPAM / MUTUELLE / PREVOYANCE	12 887
REFACTURATION FORMATION	1 676
Total	14 563

Désignation de l'entreprise : AST

Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE

31520 RAMONVILLE ST AGNE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Numéro SIRET*

5 3 8 7 8 0 4 2 0 0 0 0 3 9

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Néant ☐ *ACTIF CIRCULANT
STOCKS *
DIVERS
régularisation

ACTIF IMMOBILISÉ *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

		Exercice N clos le		N-1	
		31 12 2022		31 12 2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé	(I) AA				
Frais d'établissement *	AB		AC		
Frais de développement *	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	903 980	AG	903 980	1 712
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	64 701	AS	63 190	1 511
Autres immobilisations corporelles	AT	306 590	AU	296 516	10 074
Immobilisations en cours	AV		AW		16 265
Avances et acomptes	AX		AY		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF	14 641	BG	14 641	12 041
Autres immobilisations financières*	BH	16 940	BI	16 940	16 031
TOTAL (II)	BJ	1 306 853	BK	1 263 686	43 167
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		49 819
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 698 613	BY	1 698 613	2 073 224
Autres créances (3)	BZ	2 148 021	CA	19 240	2 128 781
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		1 986 117
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF		CG		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	412 403	CI	412 403	654 409
TOTAL (III)	CJ	4 259 037	CK	19 240	4 239 797
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				4 713 749
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 565 890	IA	1 282 926	4 282 964
envis : (1) Dont droit au bail			CP	14 642	4 763 569
auto de réserve propriété *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

Désignation de l'entreprise : AST

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :213 380.....)	DA 213 380	213 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 2	2
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 21 338	21 338
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 161 056	1 406
	Report à nouveau	DH	(184 794)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (198 776)	344 445
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 197 001	395 776
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 88 787	38 787
	Provisions pour charges	DQ 285 642	204 098
	TOTAL (III)	DR 374 429	242 885
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 3 054	5 521
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 463 684	1 999 335
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 996 793	1 859 677
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 248 003	260 374
	Compte régul.	EB	
	Produits constatés d'avance (4)	EC 3 711 534	4 124 908
	TOTAL (IV)	ED	
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 282 964	4 763 569
		EE	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	Ecart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 711 534	4 124 908
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 3 054	5 021
		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.S.T

Société par actions simplifiée au capital de 213.380 €

Siège social : 106 Avenue Tolosane, 31520 Ramonville Saint-Agne

R.C.S. Toulouse 538 780 420

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023
AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice de 198.775,60 € au poste de report à nouveau.

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a pas été procédé à des distributions de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette décision a été prise par l'associée unique le 30 juin 2023.

Le Président
Didier Montégut

